



Rapport

Date de la séance du CE : 24 novembre 2021
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2020.BKD.3048
Classification : Non classifié

Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) : Rapport annuel 2020 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO ; Rapport annuel 2019 avec comptes annuels 2019 de la HES-SO.

Prise de connaissance par le Grand Conseil

Table des matières

1.	Synthèse	1
2.	Bases légales	2
3.	Description de l'affaire	2
4.	Synthèse du rapport 2020 de la Commission interparlementaire de contrôle (CIP) HES-SO	3
5.	Synthèse du rapport 2019 de la HES-SO	4
6.	Statistiques 2019 de la HES-SO	4
7.	Proposition	5

1. Synthèse

La Commission interparlementaire de contrôle (CIP) est chargée du contrôle coordonné de la Haute Ecole Spécialisée de la Suisse occidentale (HES-SO) par les parlements des Cantons concordataires. En 2020, la CIP HES-SO s'est réunie à trois reprises dans le but d'exercer son mandat de haute surveillance. Elle a entre autre pris connaissance des comptes 2019 de la haute école et a pu constater que les contributions des sept cantons membres ont été équivalentes au budget.

Lors de cette année, l'activité de la HES-SO a été intense, tant sur le plan institutionnel avec l'obtention de l'accréditation institutionnelle lui conférant le statut de « haute école spécialisée » au sens de la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), qu'au niveau de ses missions. Le rapport annuel de l'institution, réalisé dans un format innovant combinant une vidéo relatant les points forts de cette année 2019 et un annuaire contenant les principales statistiques de la haute école, informe notamment de la création de trois nouveaux masters, en partie en collaboration avec d'autres institutions. Il donne ensuite la parole à deux anciens étudiants

qui ont lancé un produit innovant sur le marché après avoir suivi le master Innokick, ainsi qu'à une chercheuse de la Haute Ecole de la Santé La Source qui mène un projet en lien avec la pénurie de main d'œuvre qualifiée dans la santé et le soutien des proches-aidants.

Au niveau des statistiques, le nombre d'étudiantes et étudiants renoue avec la croissance (+1,2 % entre 2018 et 2019), après avoir légèrement baissé entre 2017 et 2018 (-0,1 %). Parallèlement, les ressources financières en provenance des cantons ont progressé de 1,5 % pour s'établir à près de 379 millions de francs.

2. Bases légales

- Article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21)
- Articles 7 et 10 de la Convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO ; RSB 439.32-1)

3. Description de l'affaire

La Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) est la plus grande HES de Suisse avec plus de 20 000 étudiants. Elle fédère toutes les HES de Suisse romande, à savoir la HES-SO Genève, les hautes écoles spécialisées vaudoises, la HES-SO Valais-Wallis, la HES-SO Fribourg, la Haute Ecole Arc, les hautes écoles conventionnées ainsi que le domaine HES-SO Master. Ses différentes filières d'étude et ses recherches se déclinent en six domaines qui sont « Design et Arts visuels », « Economie et Services », « Ingénierie et Architecture », « Musique et Arts de la scène », « Santé » et « Travail social ».

La Commission interparlementaire de contrôle (CIP) est chargée du contrôle coordonné de la HES-SO par les parlements des Cantons concordataires. Elle est composée de sept délégations cantonales comprenant chacune sept membres du parlement cantonal concerné.

Donnant suite à une proposition formulée en 2020 par les membres de la délégation du Grand Conseil représentés dans la CIP, l'objet principal de l'affaire a été permuté : alors qu'auparavant c'était le rapport de la HES-SO qui constituait le principal document porté à la connaissance du Grand Conseil, la présente affaire porte désormais sur le rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO pour l'année 2020 (annexe 1), conformément aux dispositions de la CoParl reprises dans l'article 10 alinéa 1 de la Convention intercantonale sur la HES-SO. Il est accompagné du rapport annuel de la HES-SO (dont l'annexe statistique constitue l'annexe 2) portant sur l'année 2019 et des comptes de la même année (annexes 3 et 4). Ce changement de procédure concerne uniquement la structure du présent rapport ; les informations transmises au Grand Conseil ont la même teneur que lors des rapports des années précédentes.

4. Synthèse du rapport 2020 de la Commission interparlementaire de contrôle (CIP) HES-SO

L'article 10 de la Convention intercantonale sur la HES-SO prévoit la constitution d'une Commission interparlementaire chargée de contrôler :

1. la réalisation des objectifs stratégiques de la haute école ;
2. la planification financière pluriannuelle de la haute école ;
3. le budget annuel et les comptes annuels de la haute école ;
4. l'évaluation des résultats obtenus par la haute école.

La CIP veille à informer régulièrement chacun des parlements des cantons membres de la HES-SO au sujet de ses activités. Le rapport transmis dans l'annexe 1 et synthétisé dans ce chapitre porte sur l'année 2020¹.

La CIP a pris connaissance des comptes 2019 de la HES-SO, révisés par la société PWC et approuvés ensuite par le Comité gouvernemental HES-SO. Les contributions des cantons partenaires se sont montées à environ CHF 379 millions, montant identique au budget 2019 et en hausse de CHF 5,5 millions par rapport aux contributions 2018. Le financement en provenance de la Confédération s'est élevé à CHF 167 millions. La Commission a aussi pris connaissance du budget 2021, adopté par le Comité gouvernemental le 17 septembre 2020.

La CIP s'est également penchée sur plusieurs projets menés par la Haute Ecole de Suisse occidentale, à l'exemple de la convention d'objectifs quadriennale 2021-2024. Ce document fixe les objectifs de l'institution pour une période de quatre ans. Corollaire à la convention d'objectifs, le modèle financier portant sur la période 2022-2024² a été présenté à la Commission. Les paramètres du modèle 2017-2020 qui ont porté leurs fruits (prédictibilité des contributions cantonales et stabilité budgétaire) ont été repris dans le nouveau modèle. L'innovation majeure du nouveau modèle réside dans le recalcul des enveloppes aux hautes écoles en tenant compte de l'évolution des effectifs étudiants sur la période 2017-2020³.

La Commission interparlementaire a également été informée que le Comité gouvernemental a signé de nouvelles conventions avec les trois écoles dites « conventionnées » pour la période quadriennale 2021-2024, à savoir : la Manufacture – Haute école des arts de la scène, l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) et Changins – Haute école de viticulture et œnologie.

La Commission a souhaité être informée de la politique de la HES-SO et des actions mises en place par la haute école en lien avec les transformations que la société vit actuellement : rupture numérique, individualisation croissante et défi climatique. L'évolution du rôle des professionnelles et professionnels dans les domaines de la gestion, de la santé et du travail social, ainsi que la contribution de la HES-SO en tant qu'institution de formation professionnalisante, ont été présentées à la CIP.

La Commission a félicité la HES-SO pour sa gestion exemplaire de la crise du Covid-19, notamment à travers la mise en place de plans d'actions et d'encadrement rapides, clairs et efficaces. Les hautes écoles de la HES-SO ont su fonctionner ensemble tout en étant capables de s'ajuster aux circonstances cantonales. Par ailleurs, le Rectorat a mis en place un dispositif d'aide en faveur des étudiantes et étudiants qui se trouvent dans une situation soudaine de précarité provoquée par la crise du Covid-19.

Sur le plan de la collaboration avec le Comité gouvernemental, la CIP a constaté que ce dernier n'a pas été représenté lors de plusieurs séances de la Commission. Cette dernière rappelle son vœu de voir les différentes écoles collaborer, créer des synergies et travailler ensemble pour que la HES-SO puisse rem-

¹ A des fins de transparence, le rapport 2019 de la CIP, qui n'a pas encore été transmis au Grand Conseil, a été ajouté à la suite du rapport 2020.

² Pour 2021, un modèle transitoire, à mi-chemin entre le modèle 2017-2020 et le modèle 2022-2024, est appliqué.

³ Le modèle précédent (2017-2020) était basé sur les effectifs d'étudiantes et étudiants moyens des années 2015 et 2016

plir ses missions. La Commission trouve particulièrement important que la HES-SO développe des projets académiques et transversaux, comme par exemple la numérisation, le développement durable ou l'interdisciplinarité.

5. Synthèse du rapport 2019 de la HES-SO

Comme d'autres hautes écoles du pays, la HES-SO a opté pour une version intégralement numérique de son rapport d'activité 2019 : celui-ci prend la forme d'une vidéo de huit minutes ([lien](#)) où les faits marquants de l'année sous revue sont évoqués notamment par la rectrice, Mme Vaccaro, et d'un annuaire statistique transmis sous la forme d'un document PDF (annexe 2).

Lors de cette année, marquée par son vingtième anniversaire, la HES-SO a obtenu son accréditation institutionnelle. Ce résultat couronne un énorme travail de plusieurs années portant sur l'auto-analyse de ses processus et de son système d'amélioration de la qualité. Ce statut confère à la HES-SO le droit de s'intituler « haute école » au sens de la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE).

Au niveau de la formation initiale, la HES-SO a ouvert lors de l'année sous revue trois nouvelles filières :

- Le master en développement territorial, en collaboration avec l'Université de Genève, s'inscrit au carrefour de l'urbanisme, de la géomatique, de l'architecture du paysage et de l'aménagement du territoire ; il permettra à ses étudiantes et étudiants d'intégrer une nouvelle manière de penser l'urbanisme, le paysage et les territoires pour relever des défis de plus en plus complexes.
- Le master en architecture d'intérieur se justifie principalement par la complexification du métier : l'architecte d'intérieur doit aujourd'hui tenir compte de nouveaux aspects comme par exemple la durabilité, l'inclusion sociale ou la communication médiatique. Grâce au savoir pointu acquis dans cette formation, les détenteurs et détentrices du master pourront également briguer des postes de direction artistique ou se mettre à leur compte.
- Le master en psychomotricité prépare les thérapeutes en psychomotricité à endosser des responsabilités cliniques ; cette discipline combine thérapie, éducation, prévention, conseil et réhabilitation.

La création de ces masters répond à des besoins spécifiques du marché du travail et respecte la vocation première de la HES-SO, en tant que haute école spécialisée, de proposer des formations professionnalisantes de niveau bachelor.

Dans l'activité de recherche appliquée et développement, les fonds de tiers ont augmenté de 20 % par rapport à 2018, alors que le financement en provenance des cantons romands pour cette activité s'est accru de 1,5 % et celui en provenance de la Confédération de 2 %.

Concernant la publication des résultats de projets de recherche, 60 % l'ont été en « open access », c'est-à-dire libre d'accès, gratuit et en ligne. Cette voie s'impose de plus en plus comme le nouveau standard en matière de diffusion des travaux de recherche. D'ici 2024, la HES-SO ambitionne de publier sous cette forme l'intégralité des résultats de ses projets de recherche.

6. Statistiques 2019 de la HES-SO

L'annexe statistique au rapport annuel (annexe 2) recense les statistiques de la HES-SO portant sur 2019.

Voici quelques éléments marquants :

- En 2019, la HES-SO totalisait 21 038 étudiantes et étudiants (contre 20 781 en 2018), dont 9 % à la HE-Arc, ce qui en fait la plus petite des cinq hautes écoles régionales de l'entité HES-SO.
- Près de 60 % des étudiantes et étudiants étaient inscrits dans les domaines d'étude « Economie et Services » ainsi que « Ingénierie et Architecture ».
- Il y avait légèrement plus de femmes (10 944) que d'hommes (10 094) dans le corps étudiant.
- Un bon tiers (37 %) des étudiantes et étudiants sont détenteurs d'une maturité professionnelle, le reste étant réparti entre la maturité gymnasiale, la maturité spécialisée et d'autres certificats suisses ou étrangers.
- Ensemble, les sept cantons partenaires de la HES-SO ont versé 378 882 769 francs (dont 50 367 525 francs par les cantons BEJUNE), un montant en hausse de 1,5 % par rapport à l'année précédente.

7. Proposition

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport 2020 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO, ainsi que du rapport 2019 de la HES-SO accompagné des comptes annuels de la même année.

Pièces jointes

- Rapports annuels 2019 et 2020 de la Commission interparlementaire de contrôle (CIP) HES-SO (Annexe 1)
- Annexe statistique au rapport annuel 2019 de la HES-SO (Annexe 2)
- Décision d'adoption / de bouclage des comptes 2019 par le comité gouvernemental (Annexe 3)
- Reporting HES-SO de bouclage annuel final 2019 (Annexe 4)